

Le préfet suspend les élevages pointés par L214

Après la diffusion des vidéos choc, la préfecture rappelle avoir fait contrôler cet éleveur de porcs. Les services de l'État ont cependant constaté sur place, jeudi, de « nombreux manquements ».

Après s'être refusée à tout commentaire depuis mercredi, la préfecture du Morbihan a annoncé, hier, « **suspendre l'activité** » des deux élevages porcins pointés par L214, élevages « **qui relèvent d'un seul et même exploitant** ». Ces deux élevages intensifs se trouvent à Malansac et Trédion. Les naissances se font dans le premier site ; le second sert dans la continuité, du post-sevrage jusqu'à la sortie des porcs, à environ 5 mois, pour l'abattoir.

Les vidéos choc de L214 rendues publiques jeudi à minuit montrent des conditions d'insalubrité, comme si l'élevage était laissé à l'abandon, avec de nombreux cadavres, des porcs et porcelets malades, amaigris, des truies avec des sondes d'insémination dans le corps...

Dès mercredi, saisi par L214, le procureur du tribunal de Vannes a ouvert une enquête.

Déjà contrôlé

La préfecture rappelle que les services de l'État avaient déjà contrôlé cette exploitation « **depuis mai 2023. En effet, alertés sur la situation de ces élevages, les services ont diligenté des inspections dont la dernière a eu lieu en novembre 2023** ». Un arrêté de mise en demeure du préfet avait été pris en juillet. Après l'inspection du 24 novembre (annoncée la veille), l'éleveur avait un mois pour rectifier le tir. « **Les irrégularités alors constatées ne justifiaient pas de mesures de fermeture administrative mais des mises en demeure, au titre du respect des normes applicables en matière de protection animale, de la pharmacie vétérinaire, de la biosécurité et de l'environnement.** »

Rien à voir avec la diffusion de L214 ?

La préfecture affirme qu'une « **nouvelle visite des sites de Malansac et de Trédion était programmée** », et ce



Dans ce secteur isolé, l'un des deux sites de l'élevage incriminé contrôlés de nouveau jeudi par les services de l'État.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

« **indépendamment de la diffusion de la vidéo par L214** ». Cette visite a pourtant eu lieu quelques heures seulement après la mise en ligne des vidéos. Environ trois mois et demi après le contrôle de novembre.

Ce jeudi, accompagnés par des gendarmes, les agents de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ont constaté « **de nombreux manquements** » au niveau de « **la protection animale et de la protection de l'environnement, qui démontrent que les prescriptions prévues par les mises en demeure de fin 2023 n'ont pas été respectées** ».

« Un seul cadavre jeudi »

Laurent Kerlir, directeur de la chambre d'agriculture du Morbihan, s'est lui aussi rendu sur place jeudi, au site de Malansac. « **Il n'y avait qu'un cadavre de porcelet, rien d'excep-**

tionnel pour un élevage de cette taille. Cela n'avait rien à voir avec les vidéos. Ce sera à L214 de prouver à la justice que ces images proviennent bien de ces porcheries. C'était la troisième visite de l'inspectrice des installations classées, l'éleveur a amélioré la situation entre-temps, mais pas suffisamment. » La Chambre met en avant que cet éleveur « **s'est retrouvé seul et n'a pas su gérer le personnel. On va le suivre. S'il ne fait pas ce qu'il faut par la suite, on ne le soutiendra plus.** »

De son côté, jeudi soir, la chambre régionale d'agriculture déplorait cependant que dans le cas de cet élevage, « **force est de constater** » que la cellule de prévention de la maltraitance en élevage (DDPP, chambres d'agriculture, groupements de défense sanitaire, Mutualité sociale agricole, conseil départemental...) « **n'a pas été en capacité d'identifier**

suffisamment tôt la situation dégradée dans cet élevage ».

Et après ?

Recontactée sur les suites de cette « **suspension** », la préfecture précise que « **les animaux partiront de façon échelonnée, dès qu'ils franchiront un stade physiologique** (sevrés, post-sevrage, porcs à l'engrais, truies allaitantes, truies en gestation), et selon le cas, vers un autre élevage, un autre engraisseur ou vers l'abattoir ». Ce, jusqu'à vider complètement les deux sites. « **Et jusqu'à ce que l'exploitant ait remédié à toutes les non-conformités. Vider un élevage prend du temps. Il faudra l'aide d'un groupement d'achats spécialisé dans le porc qui a d'ores et déjà donné son accord de principe.** »

Comment peut-il faire s'il est seul pour tenir son élevage durant cette phase ? « **Il peut être aidé par de la famille, momentanément par des techniciens de la coopérative, des intérimaires ou des stagiaires.** »